A l'appui de cette assertion, Mathieu invoque le témoignage du P. Chamelot. Le R. P. dom Claude Chamelot, docteur en théologie de la faculté de Paris, abbé de Sainte-Marie de la Colombe, de l'étroite observance de Citeaux, au diocèse de Limoges, a publié à Paris, en 1666, un martyrologe ou catalogue des saints, des bienheureux et des hommes illustres de son ordre, sous le titre de *Series sanctorum et beatorum ac illustrium virorum sacri ordinis Cisterciensis.* Nous traduisons ce qu'il dit de sainte Anne à la date du 26 mai : " Dans la Gaule-Belgique ou Picardie, au diocèse de Noyon, sur les bords de l'Oise, en l'insigne monastère d'Ourscamp, de la filiation de Clairvaux, réception du chef de sainte Anne, emère de la Vierge Marie. Suivant la tradition, ce chef, rapporté jadis de la ville d'Apt par Mathieu, seigneur de Roye, a été légué par lui aux religieux d'Ourscamp. Il ne leur fut remis qu'après un long procès, soutenu contre les héritiers du dit seigneur, et gagné par le monastère. C'est pourquoi le clergé de Noyon et les moines d'Ourscamp font en ce jour une procession solennelle."

Le testament de Mathieu de Roye semble aujourd'hui perdu. Mais nous avons celui que son fils, Jean de Roye, chevalier, seigneur de Muret, d'Aunoy (Aisne), et du Plessier (Plessis-de-Roye, canton de Lassigny, (Oise,) faisait dresser, en 1396, le vendredi de la semaine de Pâques. Il y ordonne " qu'après son trespas, le chief de madame saincte Anne soit mis et demeure en l'église d'Ourscamp, parmy ce que les religieux de la dicte église seront tenus et s'en obligeront de faire dire et célébrer chacune sepmaine une messe pour l'âme dudit testateur, qui dite et célébrée sera en la chapelle ou gisent défuncts, monsieur son tayon et madame sa taye, en laquelle est